



# SYNDICAT MIXTE LYS AUDOMAROIS

## SEANCE DU LUNDI 20 FEVRIER 2023

### QUESTION N°7

### **FINANCES : BUDGET DECHETERIES 2023 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF ET FIXATION DES PARTICIPATIONS A L'INVESTISSEMENT**

**RAPPORTEUR : Monsieur WYCKAERT**

A) Adoption du budget primitif :

REÇU EN SOUS-PREFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

Le projet de budget primitif fait apparaître :

21 FEV. 2023

- A titre budgétaire :

- Investissement : 527 632.37 € en dépenses dont 60 730.00 euros de RAR et 527 632.37 € en recettes
- Fonctionnement : 3 380 174.03 € en dépenses et en recettes

#### I) LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Figurent en dépenses des crédits pour un ensemble de travaux : en Restes à Réaliser : le solde des travaux de Longuenesse ainsi que l'achat de 3 bennes. En nouveaux crédits sont prévus : une dalle pour une zone de réemploi à Saint Martin lez Tatinghem, des containers pour le réemploi en déchèterie, l'informatisation des déchèteries, des travaux d'agrandissement à Aire sur La Lys, l'achat de bennes et les remboursements des emprunts contractés.

En recettes, on y trouve l'excédent d'investissement reporté 2022 de 109 123.99 €, l'excédent de fonctionnement capitalisé de 395 466.83 € et les amortissements pour un montant de 23 041.55 €.

#### II) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle comprend toutes les dépenses courantes concernant le fonctionnement des déchèteries, les coûts liés au traitement des déchets ainsi que la part intérêts des annuités des emprunts contractés. On y trouve entre -autre le versement au SEVADEC, les amortissements et le reversement des ventes de matières (papiers-carton, ferraille, huiles végétales et les batteries). Les recettes de ces ventes matière sont reversées aux EPCI au prorata du nombre d'habitants.

Les recettes sont constituées des participations des groupements de collectivités pour :

- le remboursement des emprunts (part capital), c'est ce que l'on appelle la participation à l'investissement. Exceptionnellement, et comme depuis 2019, la totalité des emprunts n'est plus réclamée. Il ne sera remboursé, que 39 910.79 € (part capital et intérêts) par les EPCI. La part capital de 2 emprunts ainsi que les intérêts d'emprunts sont payé par l'excédent de fonctionnement reporté.

- la participation aux amortissements (23 041.55 €),
- le remboursement des coûts de fonctionnement et du traitement des déchets (ceux-ci sont réclamés en fonction des dépenses engagées et des quantités de déchets déposés par les usagers au fur et à mesure des dépenses).

Les recettes sont augmentées par des ventes de ferraille, de papier-carton, d'huiles végétales et des batteries issus des déchèteries et de l'excédent de fonctionnement reporté 2022 de 435 770.35 €.

Pour rappel, les participations à l'investissement et aux amortissements seront réclamées, après le vote du budget, en une seule fois. Les nouveaux investissements seront amortis dès 2023, aussi ces participations feront l'objet d'un remboursement par les EPCI en fin d'année 2023.

## SYNDICAT MIXTE LYS AUDOMAROIS

L'an deux mille vingt-trois, le 20 février 2023 à 18H30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Lys Audomarois s'est réuni dans la salle du conseil de son siège social à Saint-Omer, à la suite des convocations adressées à leur domicile en date du 10 février 2023.

### ETAIENT INVITES

- Monsieur Bertrand PETIT, Président,
- Mesdames WAROT Sophie et WOZNY Florence, Vice-Présidentes
- Messieurs BEN AMOR Rachid, CAINNE Louis, CORNETTE Christophe, DUPONT Jean-Claude, DUPONT Franck, ROUSSEL Benoît et WYCKAERT Gérard, Vice-Présidents
- Mesdames CANARD Céline Marie, BOIDIN Véronique, SEILLIER Christine et VASSEUR Françoise, Déléguées Titulaires,
- Messieurs AGEORGES Benoît, ALLOUCHERY René, BEE Didier, BOULET Michel, CORDIER André, DECOSTER François, DENIS Laurent, DISSAUX Jean-Claude, DUQUENOY Joël, LEFAIT Jean-Paul, LEROY Christian, MARQUANT Francis, MEQUIGNON Alain, PRUVOST Mathieu, SABLON Frédéric, TELLIER Alain et TILLIER Patrick, Délégués Titulaires

### ETAIENT PRESENTS

- Monsieur Bertrand PETIT – Président,
- Mesdames WAROT Sophie et WOZNY Florence, Vice-Présidentes
- Messieurs CAINNE Louis, CORNETTE Christophe, DUPONT Jean-Claude, DUPONT Franck, ROUSSEL Benoît et WYCKAERT Gérard, Vice-Présidents
- Mesdames BOIDIN Véronique, CANARD Céline Marie, SEILLIER Christine, Déléguées Titulaires,
- Messieurs AGEORGES Benoît, ALLOUCHERY René, BEE Didier, BOULET Michel, CORDIER André, DENIS Laurent, DISSAUX Jean-Claude, MARQUANT Francis, MEQUIGNON Alain, PRUVOST Mathieu, SABLON Frédéric, TELLIER Alain, TILLIER Patrick, Délégués Titulaires
- Madame Odile BAUDEQUIN, Déléguée Suppléante
- Monsieur WOJTKOWIAK David, Délégué Suppléant

### DELEGUES EXCUSES ET REMPLACES PAR UN MEMBRE SUPPLEANT OU AYANT DONNE POUVOIR A UN AUTRE MEMBRE TITULAIRE

- Monsieur Rachid BEN AMOR, Vice-Président, remplacé par Madame Odile Baudequin, déléguée suppléante
- Monsieur Christian LEROY, Délégué Titulaire, a donné pouvoir à Monsieur WYCKAERT Gérard, Délégué Titulaire
- Monsieur Joël DUQUENOY, Délégué Titulaire, a donné pouvoir à Monsieur MEQUIGNON Alain, Délégué Titulaire
- Monsieur François DECOSTER, Délégué titulaire, a donné pouvoir à Monsieur Frédéric SABLON, délégué titulaire
- Monsieur Jean-Paul LEFAIT, délégué titulaire, a donné pouvoir à Monsieur Alain TELLIER, délégué titulaire
- Madame Françoise VASSEUR, Déléguée Titulaire, remplacée par Monsieur David WOJTKOWIAK, Délégué Suppléant

## RECAPITULATIF

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		109 123.99 €		435 770.35€		544 894.34 €
Opérations de l'exercice	527 632.37 €	418 508.38 €	3 380 174.03 €	2 944 403.68 €	3 907 806.40 €	3 362 912.06 €
<b>TOTAUX</b>	<b>527 632.37 €</b>	<b>527 632.37 €</b>	<b>3 380 174.03€</b>	<b>3 380 174.03€</b>	<b>3 907 806.40 €</b>	<b>3 907 806.40€</b>

### B) Fixation des participations à l'investissement :

Le budget primitif déchèteries fait apparaître des dépenses d'investissement pour 527 632.37 €.

Le critère retenu est la répartition selon la population respective des différentes collectivités (population totale 2023 : 132 394 habitants).

Le montant à répartir s'élève à 188 492.37 € (part capital des emprunts). Cette année, et suite, à la décision du bureau, il est proposé de ne répartir que la somme de 39 910.79 € au prorata de la population totale telle qu'arrêtée en 2023.

Ces participations réclamées en une seule fois sont :

- |  |             |
|--|-------------|
| - Communauté de Communes du Pays de Lumbres :        | 7 424.83 €  |
| - Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer : | 32 485.96 € |

Compte tenu de ce qui précède, et suite, à l'avis favorable du bureau, les membres du Comité Syndical ont donné leur accord à l'unanimité des voix sur cette délibération.

REÇU EN SOUS-PREFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

**21 FEV. 2023**

Rendu(e) exécutoire  
Le...21/02/2023  
Le Président,

  
Bertrand PETIT

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE PRESIDENT

  
Bertrand PETIT

